

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 136-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.205

Déposée le : 14.06.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Rüeeggsegger (Riggisberg, UDC) (porte-parole)
Eichenberger (Biglen, Le Centre)
Wandfluh (Kandergrund, UDC)
Leuenberger (Bannwil, UDC)
Bösiger (Niederbipp, UDC)

Cosignataires : 8

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Pour un secteur agroalimentaire durable dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'adopter une approche globale pour la mise en œuvre du plan de mesures pour une eau propre lancé par le Conseil fédéral à la suite de l'adoption de l'initiative parlementaire 19.475 ;
2. de présenter à la Confédération, pour le canton de Berne, un projet d'utilisation durable des ressources fondé sur l'article 77a LAGr ;
3. de s'appuyer pour ce faire sur le projet pilote REDES (Efficience des ressources au service de la sécurité alimentaire), qui a été mené par la HAFL Zollikofen et l'Union des paysans bernois (Berner Bauernverband) et
4. de prolonger le Projet bernois de protection des plantes et de l'étendre à deux nouvelles zones de surveillance dans les régions du Seeland et de la Haute-Argovie.

Développement :

L'augmentation de la population, le climat et l'environnement ainsi que l'épuisement des ressources amèneront de plus en plus le secteur agroalimentaire suisse à être confronté à de nouveaux défis. Les entreprises de transformation ainsi que les consommateurs et les consommatrices sont les partenaires les plus importants. Le plan de mesures pour une eau propre, que le Conseil fédéral a envoyé en consultation, vise à mettre en œuvre l'initiative parlementaire 19.475 et à élaborer, en réponse également au postulat 20.3931, une nouvelle politique agricole. En l'état, cette dernière ne résoudra pas complètement les con-

flits d'objectifs déjà connus ni les nouveaux. Au contraire, on sait déjà que la charge administrative augmentera considérablement, que les conflits d'objectifs ne sont pas traités de manière cohérente et qu'ils n'apportent rien aux animaux, à la nature, à l'environnement et à la société. Une utilisation efficace des ressources ainsi que la définition d'objectifs et de mesures propres à chaque exploitation, comme la fermeture des cycles (des éléments nutritifs), la prévention du gaspillage alimentaire, la réduction des émissions de CO₂ et des pesticides par une amélioration des sols comprenant la mise en place d'un système d'irrigation et de drainage mais aussi par le recours aux nouvelles technologies et à l'agriculture intelligente (*smart farming*), contribuent à davantage de durabilité. Il faut pour ce faire un système moderne qui met l'accent sur l'exploitation prise dans son individualité. Lancé par l'Union des paysans bernois, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et la HAFL de Zollikofen, le projet REDES s'est conclu avec succès, donnant lieu à l'acquisition de nombreuses connaissances. Dix familles paysannes bernoises se sont portées volontaires pour développer leur exploitation selon les principes de la durabilité et de l'utilisation efficace des ressources. Les résultats ont été analysés de manière ciblée à l'aide de RISE, un outil d'analyse de la durabilité des exploitations agricoles sur la base de dix indicateurs¹, ce qui a permis de mettre en évidence les points pouvant être améliorés et ainsi de développer les exploitations dans les domaines souhaités. Le comité directeur de l'Union des paysans bernois a également testé cet outil sur ses exploitations et a pu faire les mêmes observations.

Les résultats de l'actuel projet bernois de protection des plantes dont on dispose montrent que de nombreuses familles paysannes bernoises mettent volontairement en œuvre des mesures qui permettent de protéger directement et immédiatement l'environnement. Sur la base du mandat de la Confédération de définir les aires d'alimentation (motion 20.3625 du conseiller aux Etats Zanetti) dans d'importantes zones de captage d'eaux souterraines, le canton de Berne mettra à disposition du personnel et des moyens financiers. Le canton pourra profiter des nombreux enseignements tirés dans le cadre du projet susmentionné afin de réussir à aborder activement, grâce à une approche ascendante, la transposition interdisciplinaire, à savoir les liens existant entre la science et de nombreux thèmes tels que les nutriments, le sol, l'irrigation et le drainage, la transformation régionale, l'alimentation saine et la prévention du gaspillage alimentaire.

Destinataires

– Grand Conseil

¹ <https://www.bfn.ch/dam/jcr:a7cfa1ee-f429-4bbf-b711-f060e5219fb8/was-ist-rise.pdf>